

Si votre entreprise est une *Entreprise individuelle* :

Les pièces à réunir sont :

- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'Identification Fiscale)
- Permis d'exploitation si l'activité le requiert (ex : exploitation minière)
- Carte professionnelle
- Certificat de résidence
- Situation recettes - dépenses du dernier exercice
- 2 Photos d'identité du signataire ou de l'ayant droit économique (l'ayant droit économique est le vrai titulaire de fonds)
- Pièce d'identité du signataire ou de l'ayant droit économique
- Si vous êtes non résident, n'oubliez pas la photocopie de votre passeport (copie légalisée si pas d'original)
- Pour les entreprises individuelles en cours d'établissement : prévision de chiffre d'affaires (recettes - dépenses prévisionnelles)
- Premier dépôt de seulement 1 000 000 MGA

Si vous souhaitez ouvrir un compte en devise

P.S : Vous n'avez pas à remplir les formalités ci-dessous si vous possédez déjà un compte à la BNI-CLM. Il vous suffit de nous donner l'ordre d'ouvrir un compte en devises à vue ou à terme.

Les pièces à réunir sont :

- Extrait de l'immatriculation au registre de commerce
- Carte statistique + NIF (Numéro d'Identification Fiscale)
- Permis d'exploitation si l'activité le requiert (ex : exploitation minière)
- Carte professionnelle
- Certificat de résidence
- Situation recettes - dépenses du dernier exercice
- 2 Photos d'identité du signataire ou de l'ayant droit économique (l'ayant droit économique est le vrai titulaire de fonds)
- Pièce d'identité du signataire ou de l'ayant droit économique
- Si vous êtes non résident, n'oubliez pas la photocopie de votre passeport (copie légalisée si pas d'original)
- Pour les entreprises individuelles en cours d'établissement : prévision de chiffre d'affaires (recettes - dépenses prévisionnelles)
- Premier dépôt : 4000 €

Nous vous remercions de votre confiance et à bientôt dans nos agences.

